



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

**Élections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
(CNESER)**

Scrutin du 15 juin 2023

Profession de foi de la liste présentée par la FNEC FP-FORCE OUVRIERE et FO ESR

Collèges A et B

Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences majeures sur la situation de chaque agent de l'enseignement supérieur.

Le CNESER est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Péresse, Fioraso, Vidal), les projets de réorganisation / restructuration des établissements, les arrêtés concernant les diplômes et le cadre national des formations (BUT, licence, master, doctorat), l'accréditation de toutes les formations des établissements publics, la reconnaissance d'établissements ou de diplômes privés, etc.

Comme ils l'ont fait lors de leur précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :

Continueront à défendre :

- **les moyens en postes statutaires (BIATSS et enseignants)** et en crédits pour tous les établissements, nécessaires pour accomplir leurs missions, contre les plans d'austérité et le développement de la contractualisation tous azimuts ;
- **les statuts nationaux** de toutes les catégories de personnels, en particulier le droit à mutation ;
- **le statut de chercheur à temps plein ;**
- **les grades universitaires**, au premier chef le baccalauréat, les diplômes nationaux et qualifiants ;
- **les établissements**, contre les fusions, les disparitions ou démantèlements ;
- **la laïcité et les franchises universitaires ;**
- **le monopole de la collation des grades** par l'université publique, laïque et gratuite ;
- **la qualité des enseignements disciplinaires** examinée par le CNESER dans le cadre de la procédure d'accréditation.

S'opposeront :

- **à la réforme Macron-Borne des retraites**, contre le recul de l'âge légal de départ à 64 ans, contre les 43 annuités ;
- **à toute nouvelle attaque contre les statuts** des universitaires et des BIATSS au nom de l'autonomie des établissements ;
- **à la destruction du contenu disciplinaire** et de la cohérence des diplômes, à la démolition des spécificités des diplômes, comme ils continuent à le faire pour le DUT ;
- **à toute attaque contre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur ;**
- **aux fusions et dérogations au droit commun** dans le cadre des COMUE et des EPE (établissements publics expérimentaux) ;
- **au démantèlement du CNRS ;**
- **aux « reconnaissances »** accordées de manière croissante et généreuse à des établissements privés ou à leurs diplômes ;
- **aux attaques contre les libertés académiques et la liberté de recherche.**

Pour les diplômes nationaux et la liberté pédagogique

- Définition du volume horaire nécessaire sous forme d'heures d'enseignement en présentiel, contre la diminution des horaires au nom des difficultés budgétaires ou de la mutualisation ;
- Maintien des diplômes nationaux reconnus dans les statuts de la fonction publique ou les conventions collectives ; maintien des droits afférents, en particulier pour le Baccalauréat contre Parcoursup, pour la licence contre la plateforme « monmaster.gouv.fr ».
- Maintien de la délivrance du DUT et de sa reconnaissance dans les conventions collectives.
- Contrôle de l'homogénéité nationale des diplômes par le CNESER.
- Maintien de l'ensemble des mentions de diplômes de licence et de master, notamment celles plus particulièrement ancrées dans la recherche.
- Non à l'imposition de la pédagogie du « tout compétences » ou du « tout projet ».
- Maintien de la distinction des formes d'enseignement (CM/TD/TP) et de l'équivalence 1 h TP = 1 h TD.
- Non à la prise en compte d'intérêts privés dans la conception, le suivi et la délivrance des diplômes, non à la généralisation de l'apprentissage au détriment des enseignements fondamentaux.
- Dans les disciplines concernées par le CAPES et l'Agrégation, retour à des épreuves disciplinaires pour les concours d'enseignement du second degré avec un recrutement à Bac+3 et une formation professionnelle sous statut de fonctionnaire stagiaire.

Pour le maintien d'un enseignement universitaire fondé sur les exigences disciplinaires et articulé avec la recherche

- **Non à la diminution des horaires disciplinaires** sous couvert de « transdisciplinarité », « spécialisation progressive » ou « professionnalisation », non à l'accumulation des ECTS sans cohérence ni progressivité, au découpage en « blocs de compétences ».
- **Non à l'imposition par l'État d'enseignements non-disciplinaires** (« développement soutenable » ou autre), au détriment des heures d'enseignements disciplinaires, et en contradiction avec la définition des maquettes d'enseignements par les seuls universitaires.
- **Liberté pédagogique pour les universitaires** : liberté de définir le contenu, les méthodes, les objectifs, les modalités de validation des diplômes qu'ils délivrent, contre les « référentiels de compétences » qui visent à les rendre responsables de l'échec en licence comme de l'absence de débouchés professionnels.
- **Non au « continuum bac-3 / bac+3 »** et à l'assimilation des premiers cycles à des collèges universitaires.

Pour garantir l'indépendance des enseignants et enseignants-chercheurs, les moyens de l'enseignement et de la recherche

- **Défense des compétences et de l'indépendance du CNESER disciplinaire** ; contre les mises en cause publiques de collègues, les suspensions abusives, les instructions locales uniquement à charge.
- **Pour le retour à un financement des établissements par le ministère** permettant les embauches sur postes de titulaires, contre la quasi-obligation de recherche de financements sur appels à projets.
- **Défense de la collégialité**, contre toutes les procédures anti-démocratiques.
- Pour des commissions de recrutement élues par les pairs de la discipline, indépendantes de la direction des universités.
- Indépendance des directeurs de thèse vis-à-vis des écoles doctorales.
- Liberté de recherche dans le centre de recherche de son choix.
- Garantie effective pour chacun de disposer des moyens pour mener sa recherche.
- Participation de plein droit des PRAG-PRCE docteurs aux élections des instances de recherche.

Pour la défense des universitaires et de l'Université, faites entendre votre voix : par votre vote pour FO ESR, donnez-nous les moyens de vous défendre !